

	<h2 style="text-align: center;">LE SE-UNSA22 vous informe</h2> <h3 style="text-align: center;">Compte-rendu de la CAPD du 27 août 2015 :</h3> <p style="text-align: center;">Ineats/Exeats, Nominations (suite), recours temps partiel ...</p>
---	---

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations : adhérez dès maintenant !

Notre département se retrouve dans une situation difficile puisque en sous-nombre (selon l'administration il serait à l'équilibre en cette rentrée, ce qui ne laisse aucune marge), alors que l'Académie est toujours en surnombre. Par rapport aux années précédentes il y a eu plus de départs à la retraite, et parmi ceux qui ont déposé leur dossier, peu ont annulé leur départ. Il est possible qu'il en soit de même l'année prochaine (dernière année avant les prochaines élections présidentielles, crainte d'un changement de règles).

Cette situation a des conséquences multiples sur le recrutement des stagiaires, les ineats exeats, les refus de temps partiel sur autorisation, sujets évoqués durant cette CAPD.

Par ailleurs, en réponse à nos craintes exprimées en déclaration préalable, Mme Kieffer, la Directrice Académique, a confirmé que la situation difficile du département pourrait avoir une incidence sur les remplacements et donc être une variable d'ajustement.

Ineats Exeats :

Nous avons regretté d'avoir été tenus à l'écart d'un sujet aussi important que l'est celui des exeats ineats, pour lesquels nous n'avons été informés qu'a posteriori (déclaration préalable).

Il y a eu 35 demandes d'exeat (sorties du département) et 119 d'ineats (entrées dans le département).

Des échanges ont eu lieu : 10 collègues ont pu quitter le département (2 échanges département à département, 8 au niveau académique avec permutations entre départements bretons).

12 personnes ont pu entrer (par échanges poste à poste), 13 autres par ineats « purs » (sans compensation). L'administration a intégré toutes les personnes ayant mis notre département en vœu 1 et qui avaient l'accord de leur département d'origine. Ce critère exclut de fait des collègues qui ont mis un autre département en vœu 1, alors qu'ils ne peuvent rejoindre ce département (exemple : le Finistère) et nous le déplorons. L'administration nous a aussi précisé qu'elle avait privilégié les personnes travaillant à temps plein (du fait du sous-nombre) et que sa priorité était l'intérêt du service.

Notre département est en situation singulière puisqu'en sous-nombre alors que notre académie est en surnombre. Un point sera fait à la rentrée, s'il y a encore quelques possibilités et si le recteur l'accepte, il pourrait encore y avoir 2 ou 3 ineats.

Phase complémentaire du mouvement :

Quelques entrants ont eu une affectation, il reste actuellement 11 personnes mises à disposition de circonscriptions. 5 postes de titulaires départementaux et 1 poste de rased sont non pourvus, il est envisageable qu'ils ne le soient pas, sous-nombre oblige ...

Les dernières affectations se feront à l'issu des derniers états de rentrée (CTSD de rentrée prévu le 3 septembre).

Nominations de stagiaires : Ont d'abord été nommés ceux qui ont eu leur concours (liste principale) selon leur rang de concours puis ceux de la liste complémentaire avec rang de concours. Cet ordre chronologique fait que certains de la liste complémentaire ont un « meilleur » poste que les derniers de la liste principale.

Recours temps partiels

Par rapport aux précédentes années où étaient principalement évoqués les refus de 80 %, d'autres situations ont été présentées et nous les avons défendues : révision de la quotité (inférieure ou supérieure à la quotité demandée), refus d'octroi de temps partiel (sur autorisation). Certaines situations seront revues d'ici la rentrée et notamment la constitution des postes fractionnés.

Pour ces dernières, notamment en cas demande de mi-temps annualisé, la situation du département a engendré un refus de l'administration. L'administration privilégiant l'intérêt du service, cela se fait parfois au détriment de l'intérêt des personnels que nous privilégions et défendons.

Nous avons, par ailleurs, décliné certains problèmes de constitutions de postes (en mini groupe de travail après cette CAPD) et continuerons à le faire en cette semaine de rentrée.

Rapport d'inspection

Les items ont changé en adéquation avec ce qui est demandé dans le référentiel de l'enseignant.

Nous avons abordé le document préparatoire parfois très (trop) conséquent selon les circonscriptions et avons demandé à ce qu'il soit réduit et uniformisé. La directrice Académique nous a répondu que ce serait la suite du travail commencé par les IEN et qu'ils veilleraient à réduire le document préparatoire lorsque celui-ci est trop conséquent.

Formation

Revenant sur la formation Magistère, Madame la Directrice Académique ne veut pas que l'on oppose Magistère et animations en circonscription : c'est un choix de travail en présentiel ou à distance, les deux sont complémentaires et non opposées. C'est le contenu de la formation qui compte, pas la forme.

Des informations suffisantes seront données sur les nouveaux programmes à l'école maternelle pour leur mise en œuvre , ce travail est déjà prévu dans toutes les circonscriptions.

D'après Mme Le Brozec (IEN en charge du sujet), l'enquête de fin de parcours Magistère de l'an dernier montre que les collègues qui y ont répondu sont majoritairement satisfaits: on travaille quand on veut, quand on peut, le temps d'étude de documents est pris en compte dans le temps imparti sur Magistère contrairement aux animations pédagogiques « classiques » où l'on demande aux collègues des lectures avant et/ou après.

Elle affirme que la formation hybride est d'avenir. Tout ne se fera pas à distance, le présentiel est important on le sait : on ne poursuit pas les mêmes objectifs, on ne construit pas les mêmes compétences.

L'offre sera plus large cette année, elle va répondre aux priorités académiques et nationales.

Simplification des tâches de directeur d'école.

Un Outil collaboratif sera opérationnel dès la première période. Le 22 a travaillé dessus et, après présentation du cahier des charges au SERIA, il devrait être disponible courant septembre. Madame la Directrice Académique souhaite un retour sur la pertinence de cet outil : l'idée étant que cet outil soit collaboratif et simplifiant.

Médecine Scolaire

Les PAP posent la question du nombre de médecins Education Nationale dans le département. L'administration nous informe qu'à ce jour le nombre de médecins scolaires est identique à celui de l'an dernier. Les postes sont là, des contacts sont en cours avec des médecins qui pourraient être intéressés pour travailler dans le milieu scolaire. Le salaire proposé dans l'Education Nationale n'est pas attractif ...

Les médecins scolaires ne sont pas géographiquement enfermés: un médecin d'un autre secteur peut intervenir hors de son secteur si besoin.

Mme Bizouarn (IEN chargée de l'ASH) a ajouté que l'avis du médecin scolaire est important pour compléter le profil de l'élève mais qu'après c'est à l'équipe pédagogique de travailler sur l'aménagement nécessaire pour l'enfant ...

AVS / EVS :

Il y a eu un abondement académique qui n'a pas eu d'effet car les départements bretons sont en fort dépassement sur le nombre de contrats. Les Côtes d'Armor ne devraient pas avoir de possibilité de recrutement d'avs car en proportion du nombre d'enfants avec handicap l'accompagnement est très fort dans notre département. C'est sur la part sur l'aide à la direction d'école qu'il faudra réduire : il n'y aura vraisemblablement pas de nouveaux contrats, les personnels en poste devraient être reconduits.

En octobre, il y aura un recrutement de jeunes en service civique qui seront d'abord affectés en Education Prioritaire (il y en a peu dans le 22), et ensuite dans les quelques écoles classées en politique de la ville.